

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
13/12/2021
Date d'affichage
13/12/2021
Nombre de conseillers en exercice
14
Nombre de conseillers présents
11
Nombre de conseillers votants
13

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 13 décembre 2021, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13/12/2021	Date d'affichage	13/12/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du treize décembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	Mme Dauphin Françoise	M WALLART Fabrice		X	Mme Dauphin Françoise
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 21/064 – INTERNET Renouvellement du contrat « réseau des communes »

Monsieur Alain Breuillard, conseiller municipal, annonce que notre contrat « réseau des communes » termine fin février 2022. Ce contrat permet à la commune d'avoir un site internet.

Ce nouveau contrat concerne surtout le nouveau site internet.

Le prix est identique à l'ancien prix avec les mêmes fonctionnalités.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir renouveler le contrat à Réseau des Communes.

Cout du contrat : 483 € TTC / an, ce montant est inchangé par rapport au contrat précédent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le renouvellement du contrat d'adhésion à « réseau des communes » pour le site internet de la commune.

Date	Signature
17 décembre 2021	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13/12/2021	Date d'affichage	13/12/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du treize décembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	Mme Dauphin Françoise	M WALLART Fabrice		X	Mme Dauphin Françoise
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 21/065 – TRAVAUX Présentation de l'étude chaudière 'Bois Energie'

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente au conseil municipal l'étude de chaudière Bois Energie faite par le SIEGE 27.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de cette présentation et de se prononcer sur l'engagement ou non de la commune sur ce sujet.

*Suite à cette présentation, l'économie serai aujourd'hui d'environ 1000 €/an. Au regard de l'évolution incertaine du prix des granulés, des investissements nécessaires pour l'isolation de nos bâtiments et du cout de la chaudière et de l'installation ; le conseil municipal, après en avoir délibéré, **REFUSE**, à la majorité des présents (5 voix d'abstention, 8 voix contre, 0 voix pour) la mise en place d'une chaudière Bois Energie pour le moment.*

Le conseil municipal rappelle que notre objectif est de performer l'isolation de nos bâtiments, ces investissements seront à prendre en compte dans la construction des budgets des années futures.

Date	Signature
17 décembre 2021	Stéphane SIMON, Maire 





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13/12/2021	Date d'affichage	13/12/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du treize décembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	Mme Dauphin Françoise	M WALLART Fabrice		X	Mme Dauphin Françoise
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 21/066 – LES HERMINETTES Présentation d'aménagement d'un chemin piétons

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente au conseil municipal le projet de création d'un chemin doux piétons en traversée des Herminettes.

Ce cheminement doux permettrait de relier la rue d'Evreux à la rue de la Trigale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **ACCEPTE** à la majorité des votants (1 voix contre et 12 voix pour) la création d'un cheminement doux piétons entre la rue d'Evreux et la rue de la Trigale et se porte acquéreuse de la bande nécessaire pour la création de ce cheminement doux au milieu des Herminettes, sous réserve que le cout ne soit pas prohibitif.

Date	Signature
17 décembre 2021	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13/12/2021	Date d'affichage	13/12/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du treize décembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	Mme Dauphin Françoise	M WALLART Fabrice		X	Mme Dauphin Françoise
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			M VANBESELAERE Daniel	X		

M Michel ROUSSARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Questions Diverses

1- Présentation du procès-verbal du SIEGE 27

M Michel ROUSSARD présente le procès-verbal des décisions adoptée par le Comité Syndical du SIEGE lors de sa réunion du 27 novembre 2021.

Ce procès-verbal est disponible en mairie sur simple demande.

2- Travaux place Billie D Harris

Monsieur Michel Roussard annonce que les travaux sont terminés.

La réception a été faite jeudi.

L'inauguration se réalisée au printemps 2022 sous réserve des conditions sanitaires satisfaisantes.

3- Travaux de remplacement des portes et fenêtres de la salle des fêtes : point d'avancement

Il reste la pose des stores et le remplacement des crémones grises par des crémones blanches.

4- Distribution du calendrier prévisionnel des réunions du conseil municipal 2022

Le calendrier est distribué aux conseillers

7- Date du prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 28 janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 21h37.

Date	Signature
17 décembre 2021	Stéphane SIMON, Maire 